

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mars 2017 à 19h30

Nombre de membres en exercice : 21

Sont présents : Mme Amandine ACHARD-ROYER, Mme Line AILLAUD, M. Guy BARNEAUD, Mme Nicole BOUCHACOURT, M. Marc CHARBONNIER, Mme Martine COMBE, Mme Sandrine ENGELBERT, M. Pierre-Michel ESTRAYER, M. Joël GALLICE, Mme Odile GHELAB, Mme Annaïck GOYARD, M. Gaël GUIBAUD, M. Guy KLETTY, M. Olivier MARTIN, M. Roger MASSE, M. Gérard MICHEL, M. Mickaël RAYNAUD, M. René TRÉRIEUX, M. Jean-Michel TRON.

Absents excusés : Mme Monique AUBERT procuration à Gaël GUIBAUD, M. Stéphane CLERJON procuration à M. Pierre-Michel ESTRAYER

1- Intervention de la Présidente de la CCVUSP et du Président de la CLECT

Présentation par Mme Vaginay et M. Bouguyon de ce qu'il est prévu de reverser par la CCVUSP à la Commune Nouvelle. La CLECT doit se réunir à nouveau afin d'affiner la somme définitivement reversée.

2- Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016.

Présentation des comptes administratifs 2016 par les deux maires délégués des communes historiques de La Bréole et Saint Vincent les Forts. Approuvés par le Conseil, délibérations prises.

3- Transfert de l'actif et des emprunts de la CCUSP vers la commune nouvelle.

Monsieur le Maire précise que les emprunts et les biens appartenant à la Communauté de Communes Ubaye-Serre-Ponçon concernant les compétences restituées à la Commune Nouvelle Ubaye-Serre-Ponçon sont repris par cette dernière. Délibération prise et procès-verbal signé par Monsieur le Maire.

4-Subventions aux associations.

Monsieur le Maire présente les subventions demandées, le conseil municipal fixe les subventions qui seront versées pour 2017. La délibération sera prise lors du vote du budget primitif 2017.

5-Personnel communal.

- Mise à disposition d'un agent technique (Sébastien Chauvet) au profit de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon à hauteur de 50% de son temps de travail.
- Le Maire précise que le comité technique du centre de gestion a émis un avis favorable pour la mise en place des indemnités d'astreinte pour le personnel technique. Délibération prise.
- Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de valider les ratios promu / promouvables en ce qui concerne les avancements de grade des agents de la collectivité. Délibération prise.
- Le conseil municipal décide de rembourser les frais de déplacements et de repas lors de déplacement des agents pour formations, stages, réunions. Délibération prise.

6- Biens vacants et sans maître

La préfecture propose à la commune d'intégrer dans son patrimoine communal les biens présumés vacants et sans maître de l'ancienne commune de La Bréole. Le conseil municipal approuve. Délibération prise.

7- Tarifs de la cantine

A la demande de la trésorerie, le conseil municipal doit fixer le tarif des repas de la cantine scolaire. Il est proposé de conserver les tarifs appliqués jusqu'au 31 décembre 2016 soit 2.65 € le repas. Délibération prise.

8- Bien sans maître four à pain col St Jean

Le Maire délégué de Saint-Vincent-les-Forts présente la procédure engagée de recherche des propriétaires de l'ancien four à pain des habitants du hameau des Rollands » situé « Bois Communal », cadastré en Section D n° 41 d'une contenance de 16 m². Par arrêté municipal n°19-2015 la Commune de Saint Vincent les Forts a engagé cette procédure officielle de recherche. L'arrêté affiché du 16 Février 2016 au 31 Décembre 2016 au tableau officiel ainsi que sur l'immeuble en question n'a fait l'objet d'aucun avis de propriétaire présumé. Par ailleurs aucune contribution foncière y afférent n'a été acquittée depuis plus de trois ans. En conséquence, le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire d'acquérir pour le compte de la commune le bien sans maître en application des articles du Code Civil et L 1123-2 du CGPP.

Questions diverses.

- Discussion à propos des compteurs linky, leur installation est programmée à partir du mois d'avril
- Signalétique routière suite à la fusion, le conseil propose d'installer des panneaux indicatifs « Ubye-Serre-Ponçon »
- Le marché estival à La Bréole est reconduit pour 2017 tous les lundis matin en Juillet et Août.
- L'association Bréole i Brius demande l'autorisation d'occuper l'ancien bistrot jusqu'à la fin de l'été. Le conseil accepte.

Fin de séance 23h15